

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

*Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative*

Cadre réservé à l'autorité environnementale

Date de réception :

Dossier complet le :

N° d'enregistrement :

1. Intitulé du projet

Demande d'autorisation environnementale : renouvellement et extension d'une carrière de sables et graviers sise au lieu dit "Comteau de Roubisque" commune de SAINT AUBIN DE BLAYE.

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

SARL GRELIER et Fils

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

M et Mme GRELIER

RCS / SIRET

3 8 4 4 1 7 9 7 8 0 0 0 1 0

Forme juridique

SARL

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
1C	Extension inférieure à 25 ha d'une carrière autorisée. Extension de 8,24 ha, dont 7,4 ha sollicités à l'extraction. Renouvellement sur 6,8 ha. La superficie globale du projet de renouvellement et extension représente environ 15 ha.

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

L'activité consiste en l'extraction de sables rouges plus ou moins argileux à petits graviers, à stratifications entrecroisées et obliques (faciès continentaux fluviatiles du pliocène).

L'activité sera identique à l'actuelle soit :

- une exploitation menée par campagne à ciel ouvert à la pelle hydraulique, en fouille sous eau et sans pompage.
- pas d'installation de traitement sur le site. Les matériaux extraits, à l'image de la situation actuelle, seront transférés vers les installations de traitement de « Tastat » situées sur la commune de SAINT MARTIN LACAUSSE à environ 13 km.

La profondeur d'exploitation restera identique à l'actuelle et sera au maximum de 3,5 mètres, la cote de fond de fouille sera située à 4,5 m NGF environ.

La surface à extraire sera de 7,4 ha sur une durée de 15 ans.

La remise en état du site consistera, à l'image du projet actuel, en la création d'un plan d'eau présentant des berges reprofilées, avec quelques secteurs de hauts fonds à vocation plutôt de loisirs (privé).

4.2 Objectifs du projet

Le projet vise à pérenniser l'activité de la société GRELIER et Fils qui alimente en granulats les chantiers locaux du Blayais depuis 35 ans : chantiers de travaux publics ou privés et d'assainissements.

La production maximale autorisée est 30 000 tonnes/an, il n'y a pas de changement dans le cadre du projet. La production moyenne sera plutôt proche de 20 000 tonnes/an.

Il n'y aura pas de modification des conditions de fonctionnement (matériel d'exploitation et méthodes d'extraction), ni de la production qui restera au même niveau qu'actuellement. Le trafic routier sera donc équivalent à l'actuel.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

S'agissant d'une extension, il y aura peu de travaux préalables à l'exploitation:

- pose de bornes pour identifier les limites d'exploitation et d'extraction,
- mise en place d'une clôture en périphérie à l'extension,
- modification des panneaux d'information aux abords du site, installation de panneaux de signalisation aux abords de l'extension le long de la clôture.

L'accès au site existe déjà, aucune modification ne sera nécessaire dans le cadre du projet. Il se fait par un chemin privé réalisé sur la parcelle 84 section ZD, qui débouche directement sur la RD n°254.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Le principe d'exploitation repose sur une avancée progressive. Les travaux démarreront au nord-est de la zone pour progresser vers l'ouest puis le sud. Trois tranches quinquennales d'exploitation, concernant une surface quinquennale de l'ordre de 2,4 ha, sont prévues sur les 15 ans. À chacune de ces tranches, seront réalisés :

- un décapage sélectif (principalement mise en merlon) de la terre végétale à la pelle hydraulique,
- une extraction des 2,5 m / 3 m de sables également à la pelle hydraulique en retro, et stockage des sables extraits en cordon pour égouttage à proximité de la zone en cours d'extraction,
- une reprise pas chargeur des matériaux, et transport par camions des matériaux sableux vers les chantiers ou les installations de traitement de Tastat ; quelques milliers de tonnes pourront être stockés temporairement sur site,
- une remise en état progressive des terrains. Le talutage des fronts en pente douce se fera à la pelle hydraulique, au fur et à mesure de l'avancée des travaux.

L'accès à la zone d'extraction au nord se fera par une piste aménagée le long de la limite sud du site et en bordure ouest du plan d'eau actuel.

Les travaux d'extraction seront intermittents. Sur l'année, l'activité d'extraction se déroulera sur 4 à 5 semaines par an en fonctionnement normal. La quantité extraite par jour sera en moyenne de 800 tonnes. Les travaux de découverte concerneront environ 1 semaine par an. Les campagnes de transport seront également intermittentes suivant les besoins des chantiers, elles se dérouleront sur 120 à 180 jours par an. La majorité des matériaux sera évacuée vers les installations de Tastat par le chemin privée puis par les RD 937, 137, 136 et 254.

Les horaires de fonctionnement ne seront pas modifiés, prévus de 7 h 00 à 19 h 00, du lundi au vendredi, hors week-ends et jours fériés.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

La procédure d'autorisation environnementale unique vise l'autorisation d'exploiter une Installation Classée pour la Protection de l'Environnement, rubrique 2510-1 en autorisation, ainsi que la loi sur l'eau, rubriques 3.2.3.0.1° et 3.3.1.0.1° en autorisation. Il n'y a pas de demande d'autorisation de défrichement.

L'étude "faune-flore" réalisée par NCA a classé les terrains sur la zone d'extension:

- en enjeu faible, environ 84% de la zone sollicitée,
- en enjeu moyen, environ 11% correspondant en grande partie au merlon ceinturant le plan d'eau actuel et à la limite est de l'extension,
- en enjeu fort, environ 5% localisés au sud.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Superficie de l'extension :	8,24 ha
Superficie du renouvellement :	6,8 ha
Superficie exploitable :	7,4 ha
Durée d'exploitation :	15 ans
Production annuelle moyenne et maximale :	20 000 tonnes et 30 000 tonnes

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Comteau de Roubisque
SAINT AUBIN DE BLAYE

Coordonnées géographiques¹

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), b) 9° a), b), c), d), 10°, 11° a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Point d'arrivée :

Long. ___° ___' ___" ___ Lat. ___° ___' ___" ___

Communes traversées :

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

L'autorisation préfectorale du 05/06/2007, fait suite au dépôt d'un dossier avec étude d'impact réalisé par GEOAQUITAINE en 2006, et une procédure d'enquête publique.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

La surface autorisée actuelle est de 6,8 ha avec une production maximale de 30 000 tonnes par an, sur une durée de 15 ans (juin 2022).

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère en charge de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	ZRE 3302 (arrêté n° E 2005/14 du 28 février 2005) aquifère de l'Eocène moyen à partir du sol.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le site NATURA 2000 (ZCS) le plus proche se situe au nord de la RD n°137, il s'agit des « Marais de BRAUD ET SAINT LOUIS et de SAINT CIERS SUR GIRONDE » n° FR7200684. Ce site d'une superficie globale de 4850 ha s'étend sur les limites des « Marais de Braud et Saint Louis et de la Vergne » et remonte le long des cours d'eau de « la Livenne » et du « Ferchaud ». L'extension se situe à environ 50 m de cette NATURA.
D'un site classé ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? <i>Appréciez sommairement l'impact potentiel</i>
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Production de sables et graviers pour le BTP.
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Une étude faune-flore a été réalisée pour identifier les espaces sensibles. Les espaces les plus sensibles seront préservés dans le cadre du projet. Le diagnostic écologique conclu à un enjeu global faible sur l'essentiel de la zone sollicitée à l'extension, occupée par une zone de culture (Cf. Diagnostic initial présenté en annexe 8).
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Absence de rejet d'eau au milieu.

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	L'extension de la zone d'extraction correspond à 8,24 ha de terres agricoles.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ? Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Le trafic ne sera pas modifié avec l'extension de la carrière, soit en moyenne environ 4 à 5 rotations de camions par jour . Le débouché du chemin d'accès au site sur la RD n°254 se situe à l'écart de toutes zones urbanisées et sur un secteur où la visibilité est bonne.
	Est-il source de bruit ? Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input checked="" type="checkbox"/> <input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/> <input checked="" type="checkbox"/>	L'activité sur le site sera identique à l'actuelle. L'extraction des matériaux se déroulera par campagne (4 à 5 semaines par an). Durant ces périodes considérées comme les plus bruyantes, il n'y aura qu'une pelle et une chargeuse sur le site. Sur le secteur le niveau sonore est fortement influencé par la circulation sur la RD n°137 qui comptabilise 6460 véhicules/ jour au niveau du projet.

	<p>Engendre-t-il des odeurs ?</p> <p>Est-il concerné par des nuisances olfactives ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des vibrations ?</p> <p>Est-il concerné par des vibrations ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il des émissions lumineuses ?</p> <p>Est-il concerné par des émissions lumineuses ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<p>Très faibles émissions lumineuses. L'activité est exclusivement diurne.</p> <p>Elles sont uniquement liées aux phares des engins</p>
Emissions	<p>Engendre-t-il des rejets dans l'air ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>L'extraction des sables et graviers se fait sous eau, donc sans risque de dispersion de poussières. Les matériaux stockés sur le site en attente d'enlèvement présentent une humidité résiduelle importante, donc limitant fortement les risques de dispersion de poussières.</p>
	<p>Engendre-t-il des rejets liquides ?</p> <p>Si oui, dans quel milieu ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<p>Il n'y a pas de rejet vers le milieu extérieur.</p>
	<p>Engendre-t-il des effluents ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	<p>Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?</p>	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le projet concerne l'extension en surface de la carrière. Le rythme de production, le mode de fonctionnement et l'accès resteront inchangés.

Les effets sur le milieu naturel seront très faibles au regard du contexte et des mesures d'aménagement prévues. La zone d'extension présente des caractéristiques humides au titre de la pédologie. Une zone de compensation a donc été recherchée, elle représente une surface de 11 ha, soit environ 1,5 fois la surface détruite (Cf étude présentée en annexe 9)

Il n'y a pas de rejet d'eau au milieu extérieur.

La zone d'extension sera distante de 50 m des habitations les plus proches (Le Gayot et Palais du Roi) et de plus de 100 m des autres habitations. Les limites d'extractions seront distantes de plus de 20 m des routes périphériques. De nombreuses mesures sont prévues pour garantir la sécurité et la commodité du voisinage : merlons, clôtures... Rappelons que l'activité extractive aura lieu par campagne représentant au total 4 à 5 semaines par an et que les transferts de sables vers les installations de Tastat s'effectueront sur 120 à 180 jours /an.

Au regard de ces éléments le projet induira peu de nuisances.

Un tableau de bilan des enjeux par thématique est présenté en annexe 7.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Au regard enjeux majoritairement faibles à modérés identifiés pour ce projet, l'exploitant estime qu'il peut être dispensé d'une évaluation environnementale.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet <u>ou</u> , pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), b), 9°a), b), c), d), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input checked="" type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet

ANNEXE 7 - Éléments complémentaires à la demande d'examen au cas par cas (pages 29 à 61 du PDF)

ANNEXE 8 - Expertise zones humides - Zone de compensation (pages 63 à 95 du PDF)

ANNEXE 9-Diagnostic faune-flore (pages 96 à 202 du PDF)

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à SAINT MARTIN LACAUSSADE

le,

5 octobre 2020

Signature

SARL GRELIER ET FILS
LE CANAT
33390 SAINT MARTIN LACAUSSADE
05 57 42 02 22



ANNEXES



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère chargé
de
l'environnement

Annexe n°1 à la demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation d'une étude d'impact

Informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire À JOINDRE AU FORMULAIRE CERFA N° 14734

**NOTA : CETTE ANNEXE DOIT FAIRE L'OBJET D'UN DOCUMENT NUMÉRISÉ PARTICULIER
LORSQUE LA DEMANDE D'EXAMEN AU CAS PAR CAS EST ADRESSÉE À L'AUTORITÉ ENVIRONNEMENTALE
PAR VOIE ÉLECTRONIQUE**

Personne physique

Adresse

Numéro

Extension

Nom de la voie

Code Postal

Localité

Pays

Tél

Fax

Courriel

@

Personne morale

Adresse du siège social

Numéro

1

Extensio
n

Nom de la voie

Tastat

Code postal

3 3 3 9 0

Localité

Saint Martin Lacaussade

Pays

FRANCE

Tél

0557420222

Fax

0557420833

Courriel

@

Personne habilitée à fournir des renseignements sur la présente demande

Nom

GRELIER

Prénom

Fabienne

Qualité

Tél

557420222

Fax

557420833

Courriel

grelier-et-fils@orange.fr

@

En cas de co-maîtrise d'ouvrage, listez au verso l'ensemble des maîtres d'ouvrage.

Co-maîtrise d'ouvrage

ANNEXE 2 : PLAN DE LOCALISATION AU 1/25 000

Carrière de Comteau de Roubisque-Commune de SAINT AUBIN DE BLAYE

